

1. IDENTIFICATION DU POSTE

Dénomination :

- Médecin référent des EMS régionaux

Rattachement :

- Cellule HPCI régionale

2. RATTACHEMENT ADMINISTRATIF

- Comité exécutif du réseau de soins par l'entremise du Secrétaire général

3. RELATIONS FONCTIONNELLES :

1) Dans la région :

- Infirmière HPCI régionale
- Médecin HPCI régional

2) Dans le canton :

- Médecin responsable Unité HPCI
- Membres coordinateurs HPCI

4. MISSION DU POSTE

- Participer au développement du programme cantonal HPCI dans les EMS de la région
- Contribuer à définir la mission et les actions de l'Unité HPCI dans les EMS de la région
- Promouvoir la formation HPCI

5. TACHES SPECIFIQUES DU POSTE

Le médecin référent d'EMS représente les EMS. Ses tâches sont :

- valoriser les activités de prévention, de formation et de surveillance auprès des EMS de la région
- soutenir et conseiller l'infirmière HPCI régionale dans son approche des problématiques spécifiques des EMS
- participer aux rencontres organisées par la cellule régionale avec les différents partenaires du réseau (semestriel)
- faciliter le développement de projets cantonaux au sein des EMS de la région.

6. EXIGENCES REQUISES

Formation professionnelle :

- Médecin responsable d'au moins un EMS de la région

Compétences particulières :

- Sensibilité particulière à la prévention des infections
- Sensibilité particulière à l'épidémiologie locale des micro-organismes et de leur résistance aux médicaments anti-infectieux

7. TAUX D'ACTIVITE :

Selon besoins particuliers (entre 10 - 20 heures/an)